



Photo
obligatoire
à agraffer

INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES
Année 2011 – 2012

FICHE D'INSCRIPTION

NOM : **NOM MARITAL :**

Prénom :

Né(e) le : **à :** **Nationalité :**

Situation de famille :

Adresse du candidat :

Tél. :

Courriel (écrire très lisiblement et en MAJUSCULES) :

Exercez-vous un emploi rétribué ? **OUI** **NON**

Nombre de fois où l'examen a déjà été présenté :

Dans quel IEJ étiez-vous précédemment inscrit(e) :

Autre(s) inscription(s) au titre de la présente année universitaire :

.....

Diplômes obtenus ¹	Année universitaire	Établissement	Mention
Licence			
Master 1			
Master 2			

Langue étrangère choisie à l'examen : **Anglais** **Allemand** **Espagnol**

Observations :

Selon l'article 2 de l'Arrêté du 11 septembre 2003 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, « Nul ne peut être inscrit auprès de plusieurs universités ». En conséquence, le candidat déclare expressément ne pas être inscrit et ne pas avoir l'intention de s'inscrire dans un autre Institut d'Études Judiciaires.

Date

Signature

¹ NB : Seules les notes de diplômes français pourront, le cas échéant, être retenues dans le cadre des dispenses.



I – Inscription à l’Institut d’Etudes Judiciaires de l’Université d’Evry Val d’Essonne

La Fiche d’inscription peut être **retirée** au **bureau 335** ou **imprimée** à partir de l’adresse suivante : **<http://iej-evry.over-blog.com>** .

La Fiche d’inscription doit être déposée sur place ou retournée par voie postale accompagnée :

- D’un chèque correspondant au montant des droits et établi à l’ordre de l’Agent Comptable de l’Université d’Evry (il est expressément indiqué qu’aucun remboursement n’est possible) ;
- D’une photo d’identité ;
- D’une enveloppe au format 162x229 affranchie à 0.60 Euros

Les inscriptions peuvent être reçues jusqu’au **13 décembre 2011**.

Le montant des droits d’inscription est le suivant :

- Si l’inscription à l’IEJ est la seule dans la filière droit de l’Université d’Evry : 389,28€ ;
- Si l’étudiant est régulièrement inscrit en Master 2 de droit à l’Université d’Evry : 282, 57 € ;
- Si l’étudiant est régulièrement inscrit en Master 1 de droit à l’Université d’Evry : 106,71 €*

Aucun remboursement ni report d’inscription n’est possible.

L’inscription à l’IEJ ne confère pas le statut d’étudiant : elle ne permet donc ni l’accès à la sécurité sociale étudiante, ni la signature d’une convention de stage, ni une demande de bourse.

II – Déroulement de la formation

La rentrée de l’Institut d’Études Judiciaire a lieu au mois de janvier. Des séances d’actualisation et des examens blancs seront organisés durant l’année à compter de cette date. Les étudiants en seront informés par voie d’affichage dans les locaux de l’Université ou sur le site de l’Institut d’Études Judiciaires.

Aucun renseignement ne pourra être donné par téléphone quant à l’organisation du planning.

III – Inscription à l’examen d’accès au centre régional de formation professionnelle d’avocats

Un dossier d’inscription à l’examen d’accès au centre régional sera envoyé au mois de mai 2012 au candidat : il devra impérativement être rendu le **29 juin 2012** au plus tard.

Contacts

Directeur : M. Le Professeur D. HOUTCIEFF, bureau 362

Email : dimitri.houtcieff@univ-evry.fr

Inscriptions : Madame Nadine BONNET, bureau 335 (fermé le vendredi après-midi),

Email : nadine.bonnet@univ-evry.fr

Emploi du temps : Mademoiselle Virginie PIGEAT, bureau 360 bis (fermé le mercredi),

Email : virginie.pigeat@univ-evry.fr

* Soit 282.57 € correspondant aux droits nationaux et 106,71 € de droits correspondant aux frais de jury.

* Ces droits nationaux se cumulent avec les droits d’inscription applicables en Master 2.

* Ces droits spécifiques de 106,71 € se cumulent avec les droits nationaux applicables en Master 1.